

Si, en cours de séjour ou à l'issue du bilan, l'état du patient nécessite une hospitalisation complète, celui-ci est transféré dans une unité de soins conventionnelle avec transmission du compte-rendu médical et des modalités de soins, afin de permettre la continuité de la prise en charge.

A l'issue du séjour, les résultats seront communiqués au médecin traitant sous forme d'un courrier de sortie qui est remis au patient. Un compte-rendu détaillé de séjour d'HDJ est adressé au médecin traitant du patient.

PRISE EN CHARGE DU SÉJOUR

Le financement d'une hospitalisation de jour est similaire à celle d'une durée plus longue. La caisse primaire d'assurance maladie du patient prend à sa charge le coût des soins en partie ou en totalité (patient bénéficiant d'une Affection de Longue Durée - ALD). Le ticket modérateur peut être pris en charge par la mutuelle du patient.

CONTACT SECRÉTARIAT

-  01 49 04 31 91
-  01 49 04 31 99
-  plibbrecht@ch-rivesdeseine.fr

 Centre Hospitalier Rives de Seine
Hôpital de Jour de Médecine Gériatrique
30 rue Kilford
92401 COURBEVOIE Cedex

MOYENS D'ACCÈS AU SITE DE COURBEVOIE



Pas de parking



1 place CIG - GIC est située près des consultations externes



Station Gare de Courbevoie



163 164 Arrêt Verdun - Rue Latérale



176 (au Pont de Neuilly) - Arrêt gare de Courbevoie



178 Arrêt d'Estienne d'Orves



Curvia bus (Navette municipale sur réservation au 0970 81 2100) - Arrêt Centre Hospitalier



HOPITAL DE JOUR DE MÉDECINE GÉRIATRIQUE



3^{ème} étage
30 rue Kilford
92400 COURBEVOIE

CHRDS/UGADr-CCBI/CommInt-09/2017

www.ch-rivesdeseine.fr



QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'HÔPITAL DE JOUR (HDJ) ?

La structure accueille des patients âgés* du lundi au vendredi inclus, sauf les jours fériés, de 9h00 à 17h00.

◆ Pour des bilans gériatriques :

- Bilan diagnostique et d'évaluation des fonctions cognitives ;
- Bilan de chutes ;
- Bilans nutritionnels ;
- Bilan et suivi des plaies chroniques ;
- Evaluation et prise en charge de la fragilité.

◆ Elle est ouverte à des patients :

- Vivant à domicile ou dans des structures d'hébergement, à leur initiative ou sur demande de leur médecin traitant ;
- Orientés par la consultation mémoire du Centre Hospitalier Rives de Seine (CHRDS) ;
- Orientés par un service d'Urgences ;
- Après une hospitalisation en service de Gériatrie aiguë pour lesquels une évaluation complémentaire est nécessaire, à distance de l'hospitalisation.

* âge limite inférieur théorique à 75 ans, mais les critères médicaux sont plus importants à considérer dans tous les cas âge supérieur à 65 ans.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ?

◆ Le moyen de transport

Le mode de transport entre le domicile et l'hôpital de jour est laissé au libre choix du patient ou de sa famille. **Le Centre Hospitalier Rives de Seine n'assure pas ces transports.** Si un transport médicalisé est nécessaire, celui-ci est prescrit par le médecin qui adresse le patient.

◆ Les documents à fournir

- Dernières ordonnances des différents médecins ;
- Comptes-rendus d'examen effectués en ville (Biologie, radiologie, scanner, IRM, etc.) ;
- Cartes d'assuré(e) social(e) et de mutuelle.

◆ L'accueil

- Dès son arrivée, le patient est pris en charge par une Infirmière Diplômée d'Etat affectée à la structure. Celle-ci :
- assure l'accueil ;
 - vérifie que les éléments du dossier sont présents ;
 - effectue l'ouverture du dossier de soins et met en œuvre tous les gestes et bilans prescrits.

L'infirmière assure en outre l'organisation du déroulement du séjour et l'articulation entre les différents intervenants médicaux et paramédicaux.

◆ Les intervenants en fonction du bilan prescrit

Après avis du médecin qui a programmé l'Hospitalisation de Jour, différents professionnels peuvent intervenir :

- Assistante Sociale
- Diététicienne
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute
- Médecin gériatre
- Médecin cardiologue
- Médecin psychiatre
- Neuropsychologue
- Orthophoniste
- Psychologue

Le médecin gériatre assure la synthèse du dossier et rédige le compte-rendu d'hospitalisation qui est adressé au médecin traitant et au patient (ou à la personne de confiance).

◆ Les médicaments

Les patients hospitalisés en journée doivent apporter leurs traitements médicamenteux. En cas d'oubli de tout ou partie de celui-ci, une demande de médicaments, validée par un médecin sur une ordonnance standard, pourra être adressée à la pharmacie de l'hôpital qui délivrera selon ses disponibilités.

◆ Le bilan

Il est réalisé sur une journée, mais peut parfois l'être sur deux séances d'HDJ, en fonction de l'état de santé du patient. Au terme du bilan, en fin de journée, une réunion de synthèse pluridisciplinaire permet de poser un diagnostic, de définir les thérapeutiques et les moyens à mettre en œuvre pour l'aide au maintien à domicile.

◆ La visite du domicile

Une visite du domicile est possible au décours de l'hospitalisation de jour. Elle est réalisée par l'ergothérapeute qui peut être assisté(e), selon le cas, par un autre intervenant de l'hôpital de jour. Les indications sont posées à la suite du bilan réalisé en Hôpital de Jour.

◆ Le plan de soins

A l'issue de la journée, un plan de prise en charge est proposé au patient et, si besoin, à son entourage.